



Assemblée générale

30 avril 2019
Français
Original : anglais

Commission du désarmement

New York, 8-29 avril 2019*
Point 5 de l'ordre du jour

Préoccupations des États-Unis d'Amérique au sujet de la publication de rapports non consensuels du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace

Document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique

1. Les États-Unis d'Amérique se félicitent des travaux menés dans le cadre de la Commission du désarmement en vue de promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.
2. Les États-Unis prennent note avec satisfaction des travaux faits par la Commission du désarmement en 2018, notamment du rapport du Groupe de travail II, car ils considèrent que le moyen le plus rapide et le plus efficace d'atténuer le risque de conflit dans l'espace est d'élaborer des normes et des mesures de transparence et de confiance concrètes, et non de mener des négociations interminables sur un accord de contrôle des armements juridiquement contraignant qui est inefficace et dont l'application ne peut être vérifiée.
3. Les États-Unis regrettent qu'un État ait décidé de publier un document de travail contenant le rapport non consensuel du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, lequel a été créé par la résolution [72/250](#) de l'Assemblée générale. Ils ont pleinement participé aux travaux du Groupe et déplorent que celui-ci ne soit pas parvenu à un consensus final sur le rapport.
4. Cependant, les États-Unis ne peuvent appuyer ni la présentation ni l'examen d'un document de travail contenant le rapport non consensuel du Groupe d'experts gouvernementaux.
5. Le Groupe n'a pas pu trouver un consensus en raison des préoccupations soulevées par le fait que le rapport n'était pas équilibré et ne tenait compte ni des

* La session de fond de 2019 de la Commission du désarmement n'a pas eu lieu aux dates prévues dans la résolution [73/82](#) de l'Assemblée générale.



discussions de fond du Groupe, ni du contexte dans lequel celles-ci s'inscrivaient, ni des inquiétudes légitimes des experts.

6. Les États-Unis considèrent que le projet de rapport du Groupe n'a pas pris en considération la grande divergence de vues sur les postulats fondamentalement erronés sur lesquels repose le projet de traité sur la proposition d'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace et sur la voie à suivre. Le projet n'a pas abordé non plus comme il convient les difficultés inhérentes aux propositions de contrôle des armements dans l'espace, notamment en matière de vérification et de définitions, et n'a pas tenu dûment compte des préoccupations des États-Unis au sujet du manque de confiance persistant entre les pays.

7. Comme le projet n'a pas fait l'objet d'un consensus au sein du Groupe d'experts gouvernementaux, il est peu probable qu'il en soit autrement dans ce groupe. Les États-Unis ne mèneront aucune discussion lors des futures sessions de la Commission du désarmement ni dans le cadre d'aucune autre instance sur la base du document de travail susmentionné.

8. Le fait de soumettre le rapport non consensuel d'un groupe d'experts gouvernementaux comme document de travail à la Commission du désarmement crée un précédent fâcheux qui pourrait avoir pour conséquence, lorsqu'un groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies ne parvient pas à un consensus sur un rapport final, d'en justifier tout simplement la publication dans une autre instance.

9. Un tel précédent sape la crédibilité des groupes d'experts gouvernementaux en encourageant la publication, à l'avenir, de travaux non consensuels qui sont source de division, et risque d'alimenter les réticences des États à participer à ces groupes ou à en adopter les travaux. En outre, il dissuadera les experts de faire preuve de franchise lorsqu'ils sauront que leurs recommandations ou objections seront tout simplement rejetées par tout pays désireux de publier les résultats des travaux d'un groupe d'experts gouvernementaux, même si ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'un consensus.

10. Quel que soit leur point de vue sur le contenu du projet de rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, les États représentés dans cette salle doivent tenir compte des implications liées au fait de permettre ou de cautionner un tel précédent. Au fil des années, plusieurs rapports de groupes d'experts gouvernementaux n'ayant pas fait l'objet de consensus ont vu le jour et ce phénomène devrait s'accroître dans l'avenir. Les États-Unis ne brisent pas le consensus à la légère, mais lorsqu'ils le font, ils s'attendent à ce que leur décision soit respectée. De la même manière, ils peuvent ne pas être d'accord lorsqu'un pays rompt le consensus sur un document, mais ils respectent cependant le droit de ce pays d'agir de la sorte.

11. Les États-Unis comptent que la Commission du désarmement poursuivra ses efforts lors de sa session de 2020 et espèrent qu'elle sera en mesure d'accomplir des progrès dans l'application des mesures de transparence et de confiance.